BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Date : 5 juin 2025	**Heure de début : 14h00**	

Le 5 juin 2025, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h00, en visioconférence.

Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

MEMBRES PRÉSENTS	
Nom Prénom	**Structure**
CAUDAL Claude – Président de la CLE (Pouvoir de Mme GARAND)	Pornic Agglo Pays de Retz
GUITTON Jean-Sébastien	Nantes métropole
PROVOST Éric	Saint-Nazaire Agglo - CARENE
CHEVALIER Christine	Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG)
BRAY Aline	Conseil départemental du Maine-et-Loire
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)
SIMON Thomas	Comité Régional de Conchyliculture
MICHAUD François	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
BELIN Catherine	Bretagne Vivante
LAFFONT Jean-Pierre	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
ALLARD Gérard	UFC Que Choisir
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne
GIRARD Pierre-Eliel	Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique (DDTM44)

AUTRES ACTEURS PRÉSENTS	
LE RALLE Denis	Communauté de communes Arc Sud Bretagne
LABEY BERNARD Armelle	Communauté de communes Arc Sud Bretagne
EVRARD Dorothée	Communauté de communes Arc Sud Bretagne
PIERRE Julie	Syndicat Loire aval (SYLOA)
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSÉS	
Nom Prénom	**Structure**
HENRY Philippe	Conseil régional des Pays de la Loire
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé	Conseil départemental de Loire-Atlantique
GUILLÉ Daniel	Communauté de communes Estuaire et Sillon (CCSE)
ORHON Rémy	Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
COIGNET Thierry	Syndicat Loire aval (SYLOA)
NAUD Claude	Syndicat Grand Lieu Estuaire
Annabelle GARAND (Pouvoir à M. CAUDAL)	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo

COTONNEC Gwénaëlle	Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)
BURDIN Camille	DREAL Pays de la Loire

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 29 avril 2025

2. Avis du Bureau de la CLE :
   - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Arc Sud Bretagne *(Communauté de communes Arc Sud Bretagne – SYLOA)*
   - Inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou *(SYLOA)*
   - Déclinaison du programme de mesures Loire-Bretagne sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire *(SYLOA)*

3. Questions diverses

Ouverture de la séance

M. CAUDAL fait l'appel des participants puis annonce l'ordre du jour. Il indique en premier lieu que le Bureau devra donner un avis sur le projet de Schéma de cohérence territorial Arc Sud Bretagne. Pour le second point à l'ordre du jour, les membres prendront connaissance d'une sollicitation du président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au sujet d'une procédure d'élaboration progressive d'inventaires des zones humides de leur territoire sur laquelle les membres devront statuer. Enfin, sera examiné la déclinaison du programme de mesures Loire-Bretagne sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire avant de clôturer avec les questions diverses et un point sur l'avancement de la mise en place des commissions territoriales.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 29 avril 2025

M. CAUDAL invite les membres du Bureau de la CLE à partager leurs remarques éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2025.

Monsieur ALLARD tient à s'excuser pour son absence ainsi que tout représentant d'UFC Que Choisir lors de la réunion du 29 avril due à un problème interne d'organisation d'autant qu'il avait le pouvoir de M. LAFFONT. Il ne prend pas part au vote.

Le compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 29 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Avis du Bureau de la CLE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Arc Sud Bretagne

M. CAUDAL indique que la présentation de ce dossier va se faire en 3 temps. Tout d'abord, une présentation du projet par M. LA RALLE en présence de Mme LABEY BERNARD et Mme EVRARD représentant tous la Communauté de communes Arc Sud Bretagne, puis l'analyse au regard du SAGE

par Mme VAILLANT de l'équipe d'animation du SAGE et enfin un temps d'échanges permettant de répondre aux éventuelles questions des membres du Bureau de la CLE.

Présentation du SCoT Arc Sud Bretagne

Intervention de M. LA RALLE (Communauté de Communes Arc Sud Bretagne)
Diapositives 6 à 31

M. CAUDAL remercie les intervenants pour la présentation du SCoT et invite Mme VAILLANT à présenter l'analyse du SCoT faite par l'équipe d'animation au regard du SAGE Estuaire de la Loire.

Analyse technique de la compatibilité du projet avec le SAGE Estuaire de la Loire

Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)
Diapositives 32 à 42

M. CAUDAL remercie Mme VAILLANT pour cette analyse détaillée et propose aux membres du Bureau de la CLE de s'exprimer s'il le souhaite sur le projet.

Interventions

M. LAFFONT précise avoir lu uniquement les documents principaux et non l'état initial de l'environnement. Au-delà des campings, il rappelle les pressions anthropiques sur le littoral et évoque le retoquage récent du SCoT du Golfe du Morbihan par la cour d'appel de Nantes sur ce sujet. Il indique qu'à la lecture des documents principaux du SCoT Arc Sud Bretagne, l'océan n'est pas cité tout comme la loi « littoral ». Il s'interroge sur la réalisation d'une analyse des pressions exercées par l'aménagement du territoire sur la côte.

M. ALLARD remarque que le sujet de l'assainissement collectif a été abordé mais demande si dans l'analyse qui a été faite l'assainissement non collectif a été regardé. Il demande si le SCoT a mené une réflexion sur ce sujet en particulier.

M. LA RALLE précise qu'au sujet de l'assainissement non collectif, une étude de sol est systématiquement réalisée pour définir le projet et par ailleurs il indique que peu de villages sont concernés sur le territoire en question (il estime à 10% maximum des nouvelles constructions) étant donné que pour respecter la loi climat et résilience, il est prévu d'aménager dans la continuité des bourgs pour éviter le mitage et préserver les espaces agricoles.
Au sujet des pressions sur le littoral et les milieux marins liées à l'accroissement de la population, il précise que la croissance du territoire est estimée à 1% mais que les communes littorales Arzal, Billiers et Damgan ont souhaité définir une croissance en deçà (0,6 à 0,8%).

M. LAFFONT ajoute que ces communes sont déjà fortement impactées par la pression anthropique, au niveau du tourisme et des constructions, avec un mitage existant sur la presqu'île. Il constate que les communes sont donc conscientes de ce problème et propose de diminuer la croissance.

M. CAUDAL propose aux membres du Bureau de la CLE de délibérer sur un avis favorable assorti des recommandations de l'équipe d'animation.

Avec 14 voix « pour », le Bureau de la CLE formule un avis favorable avec recommandations sur le projet de SCoT Arc Sud Bretagne. Les membres du Bureau de la CLE émettent les recommandations suivantes :

- Il serait pertinent d'inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant au sein du Projet d'aménagement stratégique (PAS), en cohérence avec l'état initial et l'évaluation environnementale. L'ambition mérite ainsi d'être renforcée pour une protection des cours d'eau, corridors riverains et zones humides situées en têtes de bassin versant.
  L'importance de préserver les têtes de bassins versant serait ainsi à souligner dans les chapitres concernant les « cours d'eau et les corridors riverains » et « zones humides » et « éléments structurants du paysage » dans le SCoT.
- Le SCoT mérite d'être complété pour amener à la réalisation d'inventaires zones humides sur les secteurs de projet, en cohérence avec la disposition M2-3 du SAGE. La démarche doit aboutir à une délimitation des zones humides, selon les critères en vigueur pour l'exercice de la police de l'eau (L.211-1 du code de l'environnement), à savoir les critères pédologiques et floristiques, analysés de manière alternative (arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008), et à une caractérisation des fonctionnalités selon la méthode définie par l'Office français de la biodiversité.
- La relocalisation des campings soumis à risque ou recul du trait de côte est inscrite dans le SCoT et mériterait d'être élargi à tout bâtiment/aléa concerné par le risque d'inondation (par débordement de cours d'eau par exemple) ou susceptible de l'être dans un contexte de changement climatique.

M. CAUDAL remercie à nouveau les intervenants pour la présentation du SCoT Arc Sud Bretagne et propose de passer au point suivant.

Inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou (SYLOA)

Intervention de Mme Julie PIERRE (SYLOA)
Diapositives 43 à 49

M. CAUDAL remercie Mme PIERRE pour cette présentation et précise qu'il a participé à cette réunion en présence des présidents de CLE concernés par ce territoire. Il précise que les élus de cette collectivité étaient confrontés à un problème d'appel d'offre infructueux d'où la proposition de travailler en 2 temps sur les inventaires des zones humides de ce territoire. Il indique que depuis cette réunion, les échanges avec les autres structures porteuses des SAGE concernés par le PLUI de cette communauté de communes semblent en accord avec la décision prise ce jour au niveau du SAGE Estuaire de la Loire qui servira de base à un courrier commun. Il propose aux membres du Bureau de la CLE de s'exprimer s'il le souhaite sur le sujet.

Interventions

M. LAFFONT demande à M. CAUDAL étant donné sa présence à cette réunion si sur le secteur il y a un refus de réaliser ces inventaires zones humides et notamment les notions d'actualisation prévues au cahier des charges, pour des raisons politiques ou s'il s'agit d'un problème uniquement technique.

M. CAUDAL indique que c'est une question qui a été posée lors de la réunion et que les élus présents ainsi que les services de la communauté de communes ont confirmé qu'il n'y avait pas de refus de réaliser ces inventaires mais qu'il s'agissait d'un problème pratique de trouver des bureaux d'études répondant à la révision de leur PLUi en conciliant la réalisation des inventaires. C'est pour cette raison qu'ils ont opté pour des inventaires en priorité sur des zones de projets et sur le pourtour des zones urbanisées et donc de travailler en deux temps pour permettre aux bureaux d'études d'être compatibles avec ce plan de charge.

M. GIRARD explique que cette communauté de communes n'est pas en Loire-Atlantique mais précise que si cette démarche venait à être généralisée sur d'autres secteurs, il invite les collectivités à présenter leur protocole au service « eau et milieux aquatiques » pour que les inventaires précis réalisés notamment sur les zones AU soient validés par la DDTM44. Il précise qu'ils serviront de base dans l'instruction des projets à condition qu'ils soient conformes à la méthode de caractérisation. Si tel est le cas, les pétitionnaires ne seraient pas dans l'obligation de refaire des inventaires au moment de la réalisation de leurs projets.

M. LAFFONT exprime ses craintes vis-à-vis de la validation par les services de la DDTM44 et demande que les prescriptions du SAGE soient respectées dans le cadre des inventaires. Pour des raisons juridiques, il souhaite que cela soit bien clarifié.

M. CAUDAL confirme que dans le cadre des inventaires demandés par le SAGE, la procédure validée en CLE doit être respectée et la validation de ce point se fait par l'équipe d'animation du SAGE.

M. PROVOST souhaite élargir le débat sur les inventaires de zones humides du territoire. Il évoque que des EPCI-FP ont récemment suspendu les procédures d'inventaires sur leur territoire au regard du climat actuel sur le sujet. Il indique recevoir régulièrement des courriers de la part d'agriculteurs qui se plaignent de la réalisation des inventaires, soutenant qu'ils n'ont pas été prévenus. Il explique que des EPCI-FP s'interroge sur la suspension ou du moins l'attente sur ces démarches. Il questionne les membres du Bureau de la CLE sur la nécessité de faire un point de la situation. Faut-il considérer qu'il faut poursuivre ces inventaires et puis au fil de l'eau, une sorte de moratoire sera éventuellement posé ? Il indique ne pas avoir la réponse à ces questions mais invite les membres à en rediscuter avec les services de l'État et les acteurs concernés.

M. CAUDAL explique que lors de la rencontre avec la nouvelle présidente de la Chambre d'agriculture et son vice-président il n'y avait pas de volonté de remettre en cause la réalisation des ces inventaires. Ceci a été confirmé par M. MICHAUD, nouveau représentant de la Chambre d'agriculture à la CLE, lors de la dernière réunion du Bureau de la CLE. Il ajoute qu'il y a tout un travail à reprendre sur le sujet de la concertation avec la profession agricole. Pour ce faire, une liste de tous les référents communaux de la Chambre d'agriculture a été transmise à l'équipe d'animation pour pouvoir les mobiliser à chaque fois qu'un inventaire est initié. Il indique que les difficultés rencontrées n'ont pas été les mêmes sur tous les territoires. Il pense qu'aujourd'hui il faut rappeler que les inventaires sont inscrits dans le SAGE, que des inventaires sont en cours et d'autres sont à venir. Il ne pense pas qu'il faut faire un moratoire. En revanche, il est nécessaire de travailler sur la problématique de la concertation avec notamment de la pédagogie en amont pour expliquer la démarche et la mobilisation indispensable des référents de la Chambre d'agriculture commune par commune.

M. PROVOST précise qu'en effet il faut poursuivre les inventaires qui sont prescrits dans le SAGE. Il s'inquiète de la suspension des inventaires sans conséquences sur certains territoires qui pourrait peser sur les efforts faits par ceux qui poursuivent ou réenclenche une dynamique.

M. CAUDAL propose de faire un nouvel état des lieux de l'état d'avancement des inventaires en précisant certains points de la mise en œuvre et de de la concertation. Il pense qu'à l'issue de cet état des lieux, un courrier à l'ensemble des EPCI-FP et maîtres d'ouvrages concernés, pourrait rappeler que ces inventaires sont inscrits dans le SAGE et qu'il y a une obligation de les faire. Dans la réalisation, il peut y avoir des réadaptations pour rester pragmatique, cas de la proposition de la communauté de communes des vallées du Haut-Anjou, mais l'objectif à ne pas perdre de vue, c'est la réalisation des inventaires et l'application du SAGE.

M. PONTHIEUX indique que pour revenir à la proposition de la communauté de communes des vallées du Haut-Anjou, il est important que la CLE valide les inventaires qu'à l'issue de la phase 2 lorsque les inventaires sont complets comme proposé. Il ajoute qu'au sujet du financement par l'Agence de l'eau, le solde n'interviendra qu'à ce moment-là. Une question subsistera quant à la validité de la subvention accordée car les conventions d'aide ne vont pas au-delà de 3 ans. Au sujet de la discussion initiée par M. PROVOST, il indique que l'Agence de l'eau souhaite que les inventaires se poursuivent sur le territoire et que les acteurs qui les mènent soient accompagnés. Il rappelle ces inventaires sont inscrits dans les programmes d'action des contrats territoriaux eau et que pour respecter les délais du SAGE, ils ne feront pas l'objet de financements au-delà de ce délai dans les nouvelles programmations. Les inventaires doivent être menés à court terme pour être subventionnés.

M. CAUDAL ajoute que cela conforte le positionnement des membres du Bureau de la CLE de rappeler le caractère obligatoire dans les délais impartis du SAGE.

M. MICHAUD explique que la Chambre d'agriculture n'est pas contre le recensement des zones humides, mais reste vigilante sur la présence obligatoire lors des visites de terrain des référents des agriculteurs désignés par secteur. Également, il s'inquiète sur le devenir de ces inventaires à plus long terme, notamment des modifications de réglementations qui brideraient la profession agricole dans la gestion de leurs parcellaires (exemple : zéro phyto, zéro engrais chimiques, …). Il indique qu'il est recommandé la méthode de recensement de de zones humides de l'OFB mais il indique que parfois des zones humides ont été identifiées sur le terrain alors que pas considérées comme telle par les acteurs de terrain. Dans ces cas-là, il demande qu'une validation soit faite par les agriculteurs.

M. CAUDAL indique que c'est ce qui est fait actuellement, commune par commune, notamment sur le secteur de Pornic Agglo Pays de Retz avec tous les acteurs de terrain et en particulier les représentants des agriculteurs pour bien valider les données avant une validation des inventaires par la CLE. Il a ce travail de validation après la phase terrain pour une validation en Comité de pilotage au niveau des contrats territoriaux eau ou accord de territoire désormais et ce n'est qu'après qu'intervient la validation en CLE.
Il explique qu'il a pu constater qu'effectivement il peut y avoir des interprétations. Il faut que cette démarche soit pragmatique, car il y a des éléments qui peuvent différer d'un bureau d'étude à l'autre et impliquer des discordances sur des délimitations d'où la nécessité de cette phase de validation. Pour finir, il indique à M. MICHAUD qu'il semblerait que tous les noms et coordonnées des référents de la Chambre d'agriculture n'aient pas été transmis à l'équipe d'animation.

Mme VAILLANT confirme que l'équipe a reçu les nouveaux représentants pour la CLE et Bureau de la CLE, les référents techniques locaux pour chaque sous-bassin versant de référence du SAGE avec une spécificité de représentants pour les zones de captages. En revanche, la liste des contacts à l'échelle des intercommunalités n'a pas encore été transmise mais devrait l'être durant l'été à la suite de la réunion de travail qui s'est tenue la semaine passée avec Marie-Laure ROUSSEAU et Caroline BITON de la Chambre d'agriculture.

M. CAUDAL indique que l'ensemble de ces listes sera diffusé par l'équipe d'animation à tous les maîtres d'ouvrage, EPCI-FP, commune ou syndicat de bassin versant.

Mme VAILLANT confirme qu'un premier envoi avec les éléments à disposition ont été transmis aux acteurs.

M. CAUDAL propose de revenir au sujet initial et de procéder au vote sur la proposition de conduite des inventaires de zones humides de la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou en deux phases.

Avec 14 voix « pour », le Bureau de la CLE formule un avis favorable avec recommandations sur la proposition de conduite des inventaires de zones humides en deux temps sur le territoire de la communauté de communes des vallées du Haut-Anjou. Les membres du Bureau de la CLE émettent les recommandations suivantes :

Pour la phase 1 proposée (inventaires exhaustifs sur les zones de projet, zones à enjeux en périphérie des zones urbaines et gisements fonciers intra-urbains pré-identifiés)

- Etablir les inventaires exhaustifs selon les critères en vigueur pour l'exercice de la police de l'eau (L 211-1 du code de l'environnement) et caractériser les fonctionnalités des zones humides selon la méthode définie par l'OFB, en réponse à la disposition M2-3 du nouveau SAGE Estuaire de la Loire.
- Veiller à ce que la cartographie des zones humides sur le reste du territoire soit la plus exhaustive possible par un croisement éventuel entre la cartographie des milieux potentiellement humides proposée et les données existantes des précédents inventaires zones humides et intégrée dans les documents graphiques du PLUi.
-

Pour l'étape 2 proposée (inventaires progressifs et sectorisés par bassin versant sur le reste du territoire) :

- Prioriser les inventaires sur le bassin versant de l'Erdre au regard des inventaires engagés sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, de manière à disposer d'une donnée homogène et répondre aux attentes de l'Etat et des acteurs locaux, notamment en matière de connaissance sur les zones humides de source de cours d'eau (pour applications des dispositions M2-2 et règle 2 du SAGE Estuaire de la Loire).
- Respecter la méthodologie du SAGE Estuaire de la Loire dans sa globalité. Au-delà de l'intégration des zones humides de source alimentant les cours d'eau, l'inventaire doit permettre d'homogénéiser le traitement des plans d'eau et d'actualiser les zones humides ayant fait l'objet d'évolutions depuis le précédent inventaire (destruction, création/restauration, modifications liées au changement climatique).
- Préciser la procédure d'intégration des inventaires réalisés (calendrier de réalisation des inventaires et celui d'intégration des inventaires dans le règlement du PLUi), en veillant notamment à leur intégration dès validation par le Bureau de la CLE.

Pour les deux phases, vu la procédure de validation des inventaires validée par la CLE du SAGE Estuaire de la Loire :

- La validation par le Bureau de la CLE du SAGE Estuaire se fera au terme de l'étape 2 sur l'inventaire complet du bassin versant concerné (l'Erdre).
- Le respect du cahier des charges de la CLE du SAGE Estuaire est exigé pour obtenir la validation de la CLE. Un point d'attention est porté notamment sur les constitutions des groupes d'acteurs locaux, comité technique et comité de pilotage qui devront être identiques tout au long de la démarche (étapes 1 et 2)
- Il est demandé la sollicitation de l'avis de l'équipe d'animation du SAGE Estuaire de la Loire sur le CCTP de la mission zones humides avant consultation des bureaux d'études.
- Il est recommandé de programmer en complément l'inventaire des éléments structurants du paysage en réponse à la disposition QE3-8 du SAGE.

M. CAUDAL propose de passer au point suivant.

Déclinaison du programme de mesures Loire-Bretagne sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire *(SYLOA)*

Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)
Diapositives 50 à 58

M. CAUDAL propose de présenter par enjeu et de valider par étape pour chacun d'entre eux.

Interventions :

GESTION QUANTITATIVE

M. PONTHIEUX propose que soit apporté des éléments concrets aux remarques proposées. Il indique notamment que lors du diagnostic des volets dans le cadre de l'étude HMUC, il a été constaté que des sous-bassins ne sont pas instrumentés pour les mesures de débit et que cela constitue un vrai enjeu. Il se demande si les secteurs concernés pourraient être ciblés.

M. CAUDAL approuve cette proposition au vu notamment du manque de données dans l'ouest du territoire.

M. MICHAUD revient sur la proposition d'actualiser les arrêtés cadre sécheresse en s'appuyant sur les résultats des études HMUC. En tant qu'irriguant, il s'interroge sur le cadre d'une étude HMUC au regard des incertitudes relevées et des débits d'objectifs d'étiage parfois inatteignables. Il indique que l'an passé malgré un printemps, un été et un automne très pluvieux, des restrictions ont été mises en place alors que parfois il était impossible de rentrer dans les champs car impraticables. La DDTM44 a été interrogé à ce sujet mais il n'y a eu aucune réponse. Les services de l'état sont dans l'attente des résultats des études HMUC.

M. CAUDAL rejoint les propos de M. MICHAUD sur le sujet qui touche particulièrement le secteur du marais breton et côtiers vendéens. Il indique que les références utilisées pour les arrêtés cadre sécheresse correspondent à l'amont du Falleron régulièrement en assec. Cela conforte la proposition de M. PONTHIEUX sur le manque de données car on constate qu'en l'absence il peut y avoir des incohérences.

M. LAFFONT précise que les arrêtés cadre sécheresse sont aussi liés à une notion de prévision, c'est-à-dire non ce que l'on voit mais ce qui va se passer et qu'il faut rester vigilant car on sait tous que l'on peut avoir de l'eau qui tombe mais que cela ne suffit pas à avoir des niveaux d'eau suffisants dans les ruisseaux et rivières. Au sujet de ce qui a été proposé sur l'utilisation de bassins d'eau, de plans d'eau qui n'ont pas été faits au départ pour l'irrigation, il indique qu'il faut de la prudence car ce sujet peut amener aussi des conflits notamment par rapport aux enjeux de biodiversité et qu'il faudra faire attention à ne pas considérer que ce sont seulement des réserves de substitution.

M. GIRARD explique que dans le cadre de la révision de l'arrêté cadre sécheresse, un travail, est mené actuellement par un stagiaire depuis début mai. À ce stade, il a rencontré notamment des services de l'État, la DDTM de Vendée, la DREAL, l'OFB et donc devrait bientôt envoyer un message aux membres du comité ressources pour inviter les personnes qui le souhaitent à le rencontrer justement pour cette phase de connaissance autour des seuils de la Logne et du Falleron notamment, et un retour sur cette étape sera présenté début juillet. S'agissant de l'aspect gestion quantitative, il se demande s'il ne serait pas intéressant d'indiquer la nécessité d'installation de piézomètres notamment au niveau des zones de marais pour éventuellement pouvoir définir des niveaux d'objectifs d'étiage. Il précise que c'est un sujet qu'il a été évoqué dans le cadre de l'étude HMUC. Concernant le programme de mesures en général qui va s'appliquer sur des masses d'eau, il rappelle qu'un travail a été fait au niveau du SYLOA sur la redéfinition des masses d'eau à l'échelle du SAGE et qu'il serait intéressant de réaffirmer que ce travail a été fait et qu'il est conforme avec le terrain.

M. CAUDAL précise que dans l'avis rendu sur les enjeux du SDAGE, les remarques qui avaient été faites au niveau des études HMUC avaient été reprises et notamment l'absence de méthodologie sur les zones de marais. Il rappelle que dans l'ouest du bassin non seulement il n'y a pas de méthodologies adaptées aux bassins versants de bocage associés aux marais et qu'il manque de données.

POLLUTIONS DIFFUSES

M. MICHAUD demande ce que signifie élargir les mesures et les priorités à l'ensemble des captages de la commission territoriale Maine Loire océan. Également il revient sur la proposition de maintenir les surfaces en prairies temporaires et permanentes et activer les leviers pour y parvenir.

Mme VAILLANT indique que c'est en lien avec la diminution des élevages constatée.

M. MICHAUD rebondit en expliquant que les élevages diminuent car il y a une moindre consommation de viande carnée, une diminution des agriculteurs et surtout la possibilité de pouvoir en vivre notamment pour les élevages allaitants avec des problèmes sur la fixation des prix. Il s'interroge donc sur les leviers pour y parvenir et pense que ce sont aux consommateurs et citoyens de faire les choses nécessaires pour y parvenir.

M. CAUDAL réagit sur la proposition d'élargissement au-delà des captages prioritaires. Il propose que soit précisée la définition des captages prioritaires, il s'agit en réalité des captages Grenelle. Il explique qu'en tant que producteur d'eau, des problèmes de qualité sont observés également sur les autres types de captages. Il soutient donc la proposition.

M. LAFFONT revient sur ce qui a été dit sur les prairies permanentes et temporaires. Il rappelle que la politique de l'eau ne consiste pas à laisser jouer le marché et rappelle que des mesures existent aujourd'hui à travers les MAEc, comme la mesure herbe au niveau des Pays de la Loire bien qu'elle soit insuffisante. Il insiste sur la nécessité de maintenir des prairies naturelles permanentes et temporaires importantes pour la qualité et la quantité de l'eau. Le but est que le SDAGE incite effectivement, à travers les financements à ce que des mesures soient prises au niveau des régions et à travers toutes les mesures agro-environnementales. Il peut y avoir effectivement d'autres mesures, mais qui ne semblent pas relever directement de la politique de l'eau.

M. CAUDAL souhaite donner un exemple sur le territoire au niveau du périmètre de captage Gros Caillou-Gâtineaux. Ce sont des étangs pour produire de l'eau potable. Sur ce périmètre de captages, il y a de la polyculture élevage, avec 50% en herbages et le reste en maïs ou autres. Pour aider les exploitants, depuis 2020, des mesures complémentaires aux MAEc ont été mises en œuvre comme le désherbage mécanique, l'aide à l'investissement. Ceci a permis de respecter la limite de 0,1 microgrammes par litre sur les pesticides. Il indique que d'après les témoignages de l'association des agriculteurs sur ce périmètre de captages le maintien de la polyculture élevage sur une partie du pays de Retz a été plus favorable compte tenu des circonstances météo des deux dernières années avec aussi une augmentation du prix de vente de la viande, plutôt que ceux qui se sont orientés vers uniquement la production de céréales qui ont rencontré des difficultés en termes de de rendement et de trésorerie.

Mme CHEVALIER précise que sur les autres territoires des difficultés pour l'élevage sont connues. Des accompagnements via les plans alimentaires territoriaux sont mis en place via les restaurations scolaires, les débouchés de proximité, ...

Elle indique être favorable à l'élargissement des mesures à l'ensemble des captages à parce qu'on se rend compte aussi que l'on ferme des captages prioritaires et que l'on n'est pas à l'abri d'avoir aussi besoin à un moment donné, de ces captages qui ne sont pas prioritaires.

M. CAUDAL indique que dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de sécurisation de l'eau potable en Loire-Atlantique à l'horizon 2035 et 2050 il est constaté que le territoire dépend à 70% de l'eau de la Loire. Les études sur le changement climatique nous annoncent une baisse du débit d'étiage, qui sont à intégrer dans les prévisions du schéma. En revanche ce qui n'est pas prévisible aujourd'hui ce sont les arrêts de production liés au risque industriel parce que l'on découvre des métabolites de molécules qui ne sont plus utilisées par l'industrie ou par l'agriculture depuis même une vingtaine d'années, mais qui sont dans le sol et que l'on ne sait pas traiter avec les moyens techniques actuels avec pour conséquence l'arrêt d'usine. Ceci est arrivé récemment au niveau de l'usine de Missillac avec une molécule utilisée pour les vergers il y a une vingtaine d'années. Pour cette raison, la proposition d'élargir les mesures à l'ensemble des périmètres de captage lui paraît important surtout avec l'optique d'aller vers l'amélioration de l'eau brute qui arrive à l'entrée des usines de production d'eau potable. Il précise que cela ne sera pas simple à mettre en œuvre, qu'il sera nécessaire d'améliorer la connaissance et travailler avec tous les acteurs de l'eau sur ces périmètres de captage, mais on ne pourra pas faire autrement si on veut sécuriser la production de potable à long terme.

M. PONTHIEUX souhaitait apporter un complément sur les captages prioritaires listés dans le SDAGE Loire-Bretagne. Il explique qu'il y a une liste clairement définie de ces captages mais que le SDAGE comporte également une liste de captages sensibles dans les annexes du document. Il précise que les services de l'État et notamment les DREAL doivent remettre à jour cette liste de captages sensibles au-delà de celles qui existent dans le SDAGE.
Sur la question du maintien des surfaces en prairies, il indique que ce serait bien également de mentionner la préservation de l'élevage car c'est bien par l'élevage que les prairies subsistent. Enfin il comprend les propos de M. MICHAUD mais interroge sur le problème de la viande importée et la nécessité de manger français et plus local pour soutenir les éleveurs français. En tout état de cause, la CLE ne peut pas réagir sur ces sujets mais bien sur la clé d'entrée « eau ».

M. CAUDAL profite des discussions sur le sujet pour informer les membres du Bureau de la CLE que la thématique de la qualité de l'eau et de la production d'eau potable sera abordée lors de la prochaine réunion de la CLE fin septembre.

Mme PIERRE confirme qu'un point sur les substances émergentes devrait être fait par M. DERANGEON d'Atlantic'eau.

MILIEUX AQUATIQUES

Mme ORSAT confirme que sur le sujet de la gestion des espèces exotiques envahissantes et le traitement de ces déchets est important car cela n'est pas simple à mettre en œuvre.

LITTORAL

M. PONTHIEUX trouve intéressant de souligner l'importance de l'estuaire de la Loire mais propose d'aller plus loin sur le sujet afin d'attirer l'attention des acteurs à l'échelle du bassin et que les dispositions du SAGE soient remontées à l'échelle bassin afin qu'il y ait une prise de conscience sur le sujet. Il faut ajouter le contenu tant technique que stratégique avec la question de la gouvernance de l'estuaire. Il ne faut pas hésiter à avoir une rédaction ferme pour faire remonter ce que le SAGE a identifié et ce qu'il est souhaité de mettre en œuvre sur le territoire afin que le comité de bassin et

que les acteurs de bassin s'impliquent réellement pour réussir à aboutir à quelque chose et prennent conscience, tout comme les acteurs au niveau régional du budget nécessaire à la mise en œuvre.

AUTRES REMARQUES SUR LE PROGRAMME DE MESURES

Mme ORSAT se questionne concernant la partie qualité des eaux car il ne lui semble pas que les questions liées au front de salinité, la turbidité, le bouchon vaseux, et l'évolution de ces éléments ainsi que le suivi soient abordés dans le programme de mesures. Elle s'interroge car ce sont des éléments impactant pour le milieu et impactant pour certains usages.

Mme VAILLANT confirme que ce n'est pas détaillé et qu'il est seulement fait état d'études spécifiques nécessaires pour comprendre les raisons du déclassement des masses d'eau côtières ou de transition.

Mme ORSAT souhaite que l'accent soit porté sur ce sujet notamment au regard des difficultés financières pour maintenir le réseau SYVEL qui sera indispensables pour mener ces études.

M. LAFFONT soutient et approuve l'idée d'insister sur la notion de l'estuaire de la Loire car il a le sentiment qu'au niveau du comité de bassin, tous les efforts qui sont faits en amont de Nantes semblent plus importants. Il suppose que les possibles conflits d'usage autour de l'estuaire ou simplement le fait que les acteurs sont éloignés de ces enjeux semble freiner les interventions au niveau du comité de bassin. Alors que si, effectivement c'est le plus grand estuaire du SDAGE, c'est aussi plus grand corridor de biodiversité de notre région et que pour l'instant il n'y a pas d'intervention à un niveau satisfaisant sur ces enjeux.

M. PONTHIEUX indique que le terme « absence » utilisé au sujet de la gouvernance de l'estuaire est un peu sévère car la commission locale de l'eau constitue tout de même une forme de gouvernance. Toutefois elle ne suffit pas pour réussir à travailler comme il le faudrait sur l'estuaire effectivement.
Au sujet de l'assainissement, il faut bien penser système d'assainissement, donc ça veut dire station d'épuration, mais aussi réseau de collecte pour éviter des rejets d'eaux usées, traitées en trop grand volume ou en tout cas trop tôt qui ne serait pas assez dilué et on sait qu'il y a des forts volumes dans la Loire et le problème, c'est que ce sujet-là est peut-être pas assez regardé par rapport à des impacts liés à des usages. L'agence le regarde par rapport aux capacités d'une masse d'eau, de recevoir un flux mais dans l'estuaire de la Loire ou sur le littoral, cela ne fonctionne pas. Il indique que cette logique doit être vue autrement, soit par rapport à des enjeux de bactériologie, soit par rapport à des enjeux de flux d'azote, phosphore et peut-être aussi des enjeux par rapport à des flux de matière organique vis-à-vis du bouchon vaseux. Cela constitue une clé d'entrée à activer auprès du comité de bassin.

M. PROVOST souhaite appuyer les différentes remarques qui ont été faites sur l'estuaire et en premier lieu celle de M. PONTHIEUX qui lui semble importante sur la gouvernance et le fait que sur l'approche uniquement « eau », on ne peut pas dire que la CLE n'est pas présente en termes de gouvernance et de mobilisation. Il est plutôt question de l'élargissement de cette gouvernance au regard des différents usages, des différentes problématiques qui aujourd'hui, n'arrivent pas à aboutir même malgré les quelques tentatives de ces derniers mois. Il pense qu'il faut vraiment se prendre par la main pour installer cette gouvernance, car il ne lui semble pas si compliqué de mettre les gens autour de la table. Il pense qu'il ne faut pas chercher à tout prix la structure adéquate, il faut surtout mobiliser les différents acteurs, les mettre autour de la table et ensuite on verra s'il y a besoin d'une structure. Il appuie également l'idée de faire remonter les difficultés sur le maintien du réseau SYVEL au regard des difficultés financières rencontrées par le GIP Loire Estuaire aujourd'hui. Ce réseau est essentiel au territoire. Il serait particulièrement dommageable que le réseau SYVEL ne puisse pas être maintenu en l'état parce que d'une part, on perdrait bien sûr la continuité des données qu'on accumule et leur richesse depuis des années. Il craint de plus qu'on finisse par se rendre compte dans quelques mois lorsque les études vont se lancer sur

l'estuaire qu'il nous faudra des données et qu'on devra aller chercher des bureaux d'études en remplacement finalement, de ce réseau SYVEL qui, potentiellement, aurait disparu, et qui vont coûter plus cher, donc il appelle à la vigilance sur ce sujet. Il précise que le le réseau SYVEL est essentiel pour la connaissance, pour ensuite pouvoir engager la stratégie évoquée sur l'estuaire à la fois sur des questions d'usages, mais aussi certainement de travaux et d'interventions comme cela a pu être fait en amont de Nantes. Il insiste sur cette question estuarienne à inscrire dans l'avis.

M. CAUDAL synthétise les échanges et indique que le SAGE approuvé en décembre dernier prend en compte beaucoup de choses sur l'estuaire qu'il convient de faire remonter au comité de bassin. Il propose qu'à partir de la présentation qui a été faite par l'équipe d'animation, de nombreux compléments ont été apportés et vont enrichir la proposition et ainsi réaffirmer un certain nombre de points forts de notre SAGE. La contribution sera envoyée au niveau du comité de bassin.
Il laisse la parole à Mme VAILLANT pour une présentation de l'avancement de la mise en place des commissions territoriales du SAGE au titre des questions diverses.

3. Questions diverses

Point d'avancement sur les commissions territoriales

Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)
Diapositive 60

M. CAUDAL remercie Mme VAILLANT pour la présentation de ces éléments et indique qu'il souhaitait partager aux membres du Bureau le courrier adressé par M. NICOLEAU, Président de la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Il explique être surpris de cette décision d'autant que l'an passé une réunion avait été organisée dans les locaux de la Communauté de communes au sujet des commissions territoriales. M. GUILLET s'interrogeait sur l'organisation mais ne semblait pas opposé à la mise en place de cette commission sur ce sous-bassin versant.
En complément de cette information, il précise que sur ce même secteur, il semblerait qu'il y ait une volonté de pas valider les inventaires des zones humides pourtant réalisés. Il indique qu'il va prendre contact avec M. NICOLEAU car ce positionnement le surprend et il considère que c'est un mauvais signal venant d'une collectivité locale d'autant que M. NICOLEAU est par ailleurs par ailleurs vice-président du pôle métropolitain et représentant à ce titre à la CLE.
M. CAUDAL évoque le respect de la parole donnée car M. NICOLEAU a voté le SAGE et finalement le renie ensuite. Il réaffirme qu'il va prendre contact avec M. NICOLEAU car c'est situation est dommageable. Il indique qu'il rendra compte au Bureau de ces échanges.

M. ALLARD remercie en premier lieu d'inviter toutes les parties prenantes de la CLE et indique que les membres de son association se mobilisent dans ces commissions territoriales. Ces premières réunions sont très explicatives et l'interrogation qui lui a été remontée sur la suite de ces commissions territoriales, quelle vie on va leur donner et vont-elles évoluer ?

M. CAUDAL explique qu'avec ces commissions territoriales, tout est à inventer. Il fait part de son ressenti sur les premières commissions. Il constate en premier lieu, au-delà des membres de la CLE qui étaient présents et des élus locaux, un élargissement de la composition avec des représentants au niveau local des différents milieux. A travers cette ouverture, il a ressenti à chaque fois une volonté d'une gestion au plus proche du terrain et de nos concitoyens compte tenu de la diversité de nos

territoires sur le bassin. Il rappelle que chaque territoire est différent avec une dynamique de territoire différente et qu'il va falloir inventer les modalités de mise en œuvre en lien avec l'histoire des territoires.

M. GUITTON pense qu'il est important que M. CAUDAL puisse avoir un échange avec les élus de la Communauté de communes Estuaire et Sillon car il y a en effet des situations difficiles à comprendre notamment sur la question des inventaires des zones humides et sur le soutien qui est apporté à cette démarche. Il partage qu'il y a également des confusions qui sont faites sur le rôle de chaque structure et prend pour exemple le refus récent d'adhérer au GIP Loire Estuaire. Il pense que cela mérite qu'un temps soit pris pour reclarifier cela et redire pourquoi la présence de chacun est importante. Concernant les commissions territoires, en effet il s'agit d'inventer au fur à mesure mais il est vrai aussi que selon les territoires la commission territoriale pourrait intervenir presque en doublon d'un COPIL CT Eau. Il donne l'exemple sur l'Erdre, où un COPIL CT eau s'est tenu la veille de la commission territoriale et a été évoqué des questions d'assainissement par exemple qui sont hors CT Eau et finalement parfois jouent aussi ce rôle d'élargissement des sujets et enjeux. Il faut qu'on arrive à bien harmoniser tout cela pour que l'on n'ait pas le sentiment de ne plus savoir à quelle réunion on se rend et que ces commissions territoriales ne soient pas considérées comme des réunions supplémentaires. Selon les territoires, les réponses vont différer. Il s'agit donc de rassurer ou du moins dire à M. NICOLEAU qu'il ne tient qu'à eux de se saisir de cela et d'adapter au territoire. Selon les réponses obtenues, M. GUITTON propose d'ouvrir une petite porte de sortie éventuellement avec plusieurs précautions. Il indique qu'il y a une commission territoriale qui va rassembler le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) en amont de Nantes et la partie de la Loire et ses petits affluents sur Nantes métropole donc on pourrait imaginer s'il y a blocage de raccrocher l'aval de Nantes (soit le territoire Estuaire et Sillon) à cette commission territoriale car il pourrait y avoir une cohérence qui ne serait pas inintéressante d'avoir à la fois l'aval et l'amont de Nantes dans une même commission territoriale. Il précise qu'il s'agit d'une solution de secours afin de ne pas laisser un territoire orphelin sur cette gouvernance du SAGE. Toutefois, il exprime une vigilance à savoir qu'il y ait un contrat (accord de territoire) Loire métropolitaine et qu'on ne se retrouve pas avec un grand contrat général qui deviendrait une grosse machine impossible à gérer. Il réaffirme qu'il s'agirait d'une solution de secours et qu'il serait préférable que la Communauté de communes Estuaire et Sillon puisse assumer la mise en œuvre du SAGE localement.

M. LAFFONT ajoute que les commissions territoriales permettent à d'autres participants, et même à l'intérieur de différentes associations, de promouvoir l'importance de l'eau et sur les sujets locaux. Concernant le calendrier, il souhaite savoir s'il sera mis sur le site internet ou transmis par mail. Enfin, il souhaitait faire part de l'actualité sur le SAGE Vilaine dans le cadre de sa révision et des avancées de ce SAGE sur les zones de captages qui sont intéressantes.

M. PROVOST attend la rencontre avec M. NICOLEAU afin que les choses se rétablissent sur les démarches et que les collaborations soient plus en phase avec ce qui est attendu dans le SAGE.

M. PONTHIEUX informe des conférences sur l'eau organisée par l'Agence de l'eau sous couvert du préfet de Région et de la préfète coordinatrice de bassin le 8 juillet à Angers ou le 18 juin à Redon (pour les plus proche du territoire) qui font suite aux assises de l'eau. Il précise que ces réunions peuvent être l'occasion de porter des messages qui ont pu être développés lors de la réunion de ce jour.

M. CAUDAL indique qu'il ne pourra se rendre à ses réunions mais essaie d'organiser pour que la voix de la CLE soit portée. Il clôt la séance et remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur présence.